

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 JUILLET 2017

**Étaient présents** : Fernand PELLAT, Christophe CHOTAN, Sylvère FAURE, Valérie GINOT, Stéphanie NOUGUIER, Mireille GERMAIN, Emilie ROBIN, Nicolas MOURICHON, Béatrice VALENTE, Aurélie CHANAS, Nathalie GUIMBAUD, Marie-Hélène CROZAT

**Absents ou excusés** : Hélène DESIGNOLLE (procuration à Mireille GERMAIN), Emmanuel GARCIA

Chantal POLLIEN, **secrétaire**  
**Secrétaire de séance** : Nathalie GUIMBAUD

Ouverture de séance : 20h05

---

### **1 - Approbation du compte-rendu précédent :**

Compte- rendu approuvé à l'unanimité.

Rajout à l'ordre du jour, la délibération à prendre pour la commande des repères de crues, accord de principe sur le renouvellement des assurances statutaires et responsabilité civile

### **2 – Contrat d'assurance statutaire**

Un contrat groupe a été signé par le centre de gestion de la Drôme avec le groupe SOFAXIS relatif aux assurances statutaires du personnel. Chaque commune peut décider d'y adhérer. Le taux est de 4.97% de la masse salariale et une franchise de 15 jours.

Accord de principe du conseil pour revoir les conditions de notre contrat actuel.

### **3 – ECOLE**

Compte rendu du dernier conseil d'école qui s'est tenu en juin. Concernant la dotation informatique, il n'y a pas actuellement pas de prise en charge par ARCHEAGGLO celle-ci n'ayant pas la compétence actuellement. Il conviendra de prévoir le renouvellement de 3 PC avec scanners connectés.

La commune maintient sa position pour la connexion internet à la maternelle qui existe en WIFI. Mme GINOT rappelle le coût du devis par câblage d'un montant de 1 200 €.

Les séances piscines continuent sur la commune de Châteauneuf de Galaure. Linae sur la commune de Tain n'a pas de place et l'engagement est de 10 séances ou lieu de 6 actuelles donc un coût supplémentaire pour la commune. Pour l'année 2017/2018, ARCHEAGGLO s'engage à financer le transport

Validation par le conseil d'école et le conseil municipal du retour à la semaine à 4 jours. La réponse de l'éducation nationale doit être rendue le 30 juin et la décision de la DASEN le 5 juillet. Le fonds de soutien sera certainement supprimé et il faudra revoir les emplois du temps du personnel.

Demande de la directrice pour l'achat de jeux détériorés par les tap's (environ 250 €) la demande sera rediscutée.

### **4 – FINANCES**

L'étude d'aménagement de la place du lavoir a été incluse dans une OAP (orientation d'aménagement paysagère) du PLU. Le dossier sera présenté au Département pour la demande de subvention pour un montant de 59 488.98 € HT comprenant une tranche ferme pour l'aménagement de la place et une tranche conditionnelle pour le terrain de sport.

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre des travaux de rénovation de chauffage sur le bâtiment de l'église demandé par la commission de sécurité pour un montant estimé à 14 692.00 € ht (voir avec la paroisse également pour une aide) et réfection du portail du cimetière (2 100 € ht).

## **5 – TRAVAUX**

Dans l'attente de l'aménagement d'une fontaine sur la place du monument aux morts, Monsieur le maire a fait protéger le tuyau d'eau avec une protection métallique et un arceau de sécurité fixé au sol.

Travaux en cours à la salle de judo dans le cadre du programme d'accessibilité.

Accord sur la commande des repères de crues dont un sera installé au camping et l'autre au cabaret neuf.

## **6- URBANISME**

L'enquête publique sur le PLU s'est terminée ce jour. Le commissaire enquêteur doit fournir son rapport dans le délai d'1 mois.

Une réunion avec les personnes associées de l'Etat, le cabinet BEAUR et la commission urbanisme se réunira prochainement afin de répondre aux observations des services et avant approbation du projet par le conseil municipal.

## **7 – DIVERS**

Accord du conseil pour le renouvellement de la convention archives avec le centre de gestion de la Drôme pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Désignation d'un référent jeunesse auprès de ARCHEAGGLO pour la mise en place d'animations dans le cadre des actions de proximité. Pas de représentant dans l'attente de connaître le nombre d'heures et le contenu de cette commission.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Prévision d'étude d'aménagement du terrain de Mme CHANAS acquis par la commune vers le foyer des anciens. Demander aux propriétaires des véhicules qui stationnent en continu sur le jardin du CALD de procéder à leur enlèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.